



FORCE OUVRIERE

SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

Section Corse du Sud

Ajaccio, le 20 octobre 2009

Campagne de notation 2009, Affectations au S.I.P. de Sartène, P.R.S., Fusion, Déménagement T.P.

CAP Locale B du 19 octobre 2009, Audience du 20 octobre 2009

COMPTE-RENDU

I : CAP locale Cat. B

Affectations au S.I.P. de Sartène :

Suite à la création juridique du S.I.P. de Sartène annoncée lors du CTPL du 2 octobre 2009, l'administration a proposé l'affectation de 2 agents au sein de cette structure :

- Mme GRIVAZ , à la date du 1^{er} décembre 2009
- M. LORENZI, à son arrivée le 1^{er} janvier 2010

Les élus FO ont rappelé la position du syndicat national FO-DGFIP qui dans sa déclaration du 1^{er} octobre demande l'arrêt de la mise en place des S.I.P.

Dans un tel contexte de suppressions massives, la délégation FO ne peut cautionner la mise en place actuelle de la réforme et a voté contre le mouvement proposé.

Vote : Parité administrative : 5 pour
Parité syndicale FO : 4 contre
CGT : 1 contre

Bilan de la campagne de notation 2009

Pour cette année, sur 76 agents à noter, 58 étaient « apportants », le capital-mois était alors de :

$58 \times 0,90 = 52,20$ soit **52 mois à distribuer.**

Préalablement à la CAP de recours en notation qui avait donné lieu à l'attribution supplémentaire d'une note de +0,02 , le capital-mois était ainsi réparti :

	0.06	0.02
Ensemble PNC	7 (22,58%)	8 (25,81%)
TG	4 (23,53%)	3 (17,65%)
DI	1 (16,37%)	2 (33,33%)
Total	12 (20%)	13 (24,7 %)

Reste une réserve de 2 mois qui sera reportée dans l'enveloppe capital-mois de l'année prochaine.

Comme lors de la CAP du 21 septembre portant sur les révisions de notes, la délégation FO a de nouveau fait part de son étonnement quant à l'impossibilité de pouvoir attribuer une note de +0,06 en CAP Locale.

L'administration prétend qu'au terme de la 1^{ère} phase de la notation, l'ensemble du «capital-mois 0,06 » doit impérativement être distribué et que dès lors aucune autre note équivalente ne peut être distribuée à nouveau.

Les élus FO demeurent sceptiques quant à cette explication qui pour eux ne justifie en rien la limitation des pouvoirs de la CAP locale !

Le syndicat FO a également alerté l'administration concernant les dangers qui résident dans la « dispersion » de la Trésorerie Principale, entre « les Orangers » et le transfert des amendes (2 agents) à la Trésorerie Municipale prévu le 22 octobre (tenue de la comptabilité, etc ..)

II : Audience du 20 octobre 2009

En fin de CAP, a eu lieu concernant la situation du Pôle Recouvrement Spécialisé (P.R.S.) déjà évoquée lors du CTPL du 2 octobre 2009.

Les débats ont mis en exergue le flou qui prédomine chez le personnel quant à savoir **qui, dans le cadre la fusion, va travailler où, quand, comment et avec qui !!!**

Dans un souci de clarifier la situation, une délégation FORCE OUVRIERE a demandé à être reçue par la direction :

- Concernant le P.R.S. , le C.S.D.T. M. Grosjean a ainsi précisé ses propos tenus en CAP :

Cette nouvelle entité constitue un service fusionné. Ainsi, à l'instar des S.I.P., le P.R.S. sera donc piloté par la filière fiscale mais sous la responsabilité du T.P.G. C'est pourquoi, comme annoncé dans notre compte-rendu de CTPL du 2 octobre, un RP issu de la filière gestion publique sera nommé à la tête de cette structure.

- La délégation FO a fait part à la direction du manque de lisibilité pour les personnels quant à l'élaboration actuelle de la fusion : Qui décide des futures attributions des tâches entre les 2 filières ?

La Direction a répondu que la note du 20 juillet 2009 de M. Parini précise le partage des compétences entre la filière fiscale et la filière Gestion Publique (Une inconnue demeure toutefois concernant les cote prescrites et les non-valeur. La Direction s'est engagée à se renseigner au plus vite concernant l'avenir de ces activité non prévu par la note).

En outre, M. Grosjean a précisé que désormais, **les cadres de la Trésorerie Générale seront associés aux réunions avec la Direction des Services Fiscaux** pour préparer la mise en place de la fusion dans le département (élaboration du futur organigramme de la D.L.U. etc...)

- A l'occasion de cette audience, la Direction confirmé que, conformément à notre demande, **le déménagement des agents de la Trésorerie Ajaccio bientôt hébergés à Cunéo ne s'effectuera que lorsque débiteront les travaux à la T.P.,** et en tout état de cause, pas avant le 15 décembre 2009.

Le syndicat FO-DGFiP 2A